



## COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : WYCKAERT Gérard

Absent Excusé : GHIDOSSI Nathalie

### 1. Compte rendu de la réunion du 27 novembre 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 27 novembre 2024.

### 2. Dotation forfaitaire recensement :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population de Wisques se déroule du 16 janvier au 15 février 2025.

Pour réaliser ce recensement, un coordinateur (Mme Flore GILLIOT) et un agent recenseur communal (Mr Bernard LAURENT) ont été choisis par le Conseil Municipal.

Monsieur Bernard LAURENT percevra une indemnité de 355€00. Cette somme est le montant que la commune percevra par l'INSEE comme dotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité que Monsieur Bernard LAURENT percevra la somme de 355€00.

### 3. EQIOM – Enquête publique :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral portant sur l'ouverture d'une enquête publique unique.

Il présente le projet de trajet de la ligne de 225000 volts principalement pour la section comprise entre le poste de Longuenesse jusque l'A26.

Également est présentée la technique de pose des trois câbles conducteurs.

Tout en comprenant le besoin, pour la Sté EQIOM, du projet de cette ligne de 225000 volts et l'intérêt pour l'environnement de décarboner sa production, compte tenu que les plans fournis ne donnent pas une précision exacte du tracé, le Conseil Municipal émet les réserves et demandes suivantes :

- **Concernant le CHEMIN BORGNON**, au sectionnement avec le chemin du Bourg, étant donné qu'une partie du chemin a été refaite, sur environ 230 ml jusqu'à la limite du territoire de la commune de SAINT-MARTIN LEZ TATINGHEM, il serait souhaitable que le tracé RTE soit déplacé légèrement sur la commune de SAINT-MARTIN LEZ TATINGHEM, à la limite de WISQUES. Cela permettra d'éviter la zone refaite comme évoqué ci-dessus. Pour information, le long du chemin du Bourg se trouve enfouie une canalisation de GAZ, allant de SAINT-MARTIN LEZ TATINGHEM jusque-là Zone d'Activités de la Porte du Littoral via la commune de WISQUES.

- **Autre solution jamais présentée dans les différentes réunions et enquêtes, mais évoqué lors de réunion.** Au-delà du chemin Borgnon jusqu'à l'A26 (paragraphe précédent) le Conseil Municipal demande de rejoindre directement la 2X2 voies RD942, donc en restant sur la commune de SAINT-MARTIN LEZ TATINGHEM, puis passer en dessous de cette dernière en forage dirigé et ensuite longer cet axe vers l'A26 en empruntant le chemin de service du département, qui longe également la zone d'activités de la Porte du Littoral, et ainsi jusqu'au rond-point avant l'A26. Utiliser le forage dirigé pour passer sous ce dernier, sous la zone de covoiturage et sous l'autoroute.

Le but étant d'éviter le secteur de l'Abbaye Saint Paul, de la maison d'habitation, de la ferme Sainte Aldegonde et de la maison l'habitation de madame et monsieur LEROY. Cette solution permet également de préserver les accès à la société

ROTEL implantée dans la Zone d'Activités de la porte du littoral, celui du réservoir d'eau potable de 600m3 pouvant être utilisé par le SDIS et ne perturbera pas l'accès de la zone 1 du Parc d'activités de la Porte du Littoral.

#### 4. Présentation des résultats du budgets (pour projet) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		340690,8		20 485,73 €	0,00 €	361 176,53 €
Part affectée à investiss			269 925,44 €	161 029,97 €	269 925,44 €	161 029,97 €
Opérations de l'exercice	117059	148072,34	26 280,27 €	65 551,59 €	143 339,27 €	213 623,93 €
Totaux	117059	488763,14	296 205,71 €	247 067,29 €	413 264,71 €	735 830,43 €
Résultat de clôture		371704,14	49 138,42 €			322 565,72 €
	Besoin de financement		49 138,42 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		49 138,42 €			
	Excédent total de financement					

#### 5. Travaux 2025 :

Le Maire informe le Conseil Municipal du besoin d'intervention sur la façade de la salle du conseil côté rue de la mairie.

Il présente le devis (DEV000712) établi par l'entreprise Demol pour un montant de 1 425.33€HT soit 1 567.86€TTC.

Le Conseil Municipal approuve l'intervention et autorise le Maire à signer le devis.

Concernant le cimetière, particulièrement le Jardin du Souvenir, pas de décision prise, à voir peut-être avant le vote définitif du budget 2025.

Concernant les travaux d'isolation et d'installation du photovoltaïque, le Conseil Municipal n'est pour le moment pas favorable. Le Maire rappelle qu'il a inscrit au budget 2025 en dépense et recette d'investissement la somme correspondante aux subventions accordées par la Région et le Département, soit 17 582.80€, reste à recevoir la subvention du Fond Vert.

Le Maire rappelle également que ces accords de subvention sont valables jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2026 et si la décision est de ne pas donner une suite favorable aux travaux, il en informera la Région et le Département pour l'annulation des subventions.

Concernant l'aménagement de placards pour archives dans la salle du conseil, le Conseil Municipal n'est pas contre mais demande d'obtenir d'autres devis, de l'entreprise Demol et de Monsieur J.L. Darcourt, compte tenu que les devis des établissements SADECO vont de 6 466.59€HT à 9 346.16€HT suivant les options choisies.

#### 6. Approche budgétaire 2025 avec validation des taux d'impositions :

Le Maire présente des simulations avec une revalorisation des bases de +1.7% et des augmentations des taux de 1% et 1.5%, compte tenu de l'augmentation des charges comme les assurances (+8%). Le Conseil Municipal valide la simulation avec une augmentation de +1%.

- TH et TH locaux vacants actuel 10.97%, passera à 11.08%,
- Propriétés bâties de 32.90%, passera à 33.23%,
- Propriétés non bâties de 16.99%, passera à 17.16%

Soit une recette estimée (y compris avec l'augmentation des bases de .7%) de 73 041€ au lieu de 71 158€ + les 5 815€ permanent.

Le Maire présente ensuite au Conseil le budget estimé 2025 (sous réserve de la validation par la trésorerie) des comptes 2024. Il indique que le budget sera ajusté compte tenu de la modification des taxes, 73 041 – 72 318 (somme déjà inscrite au budget) = + 723€.

Concernant les emprunts, le Maire informe le Conseil qu'à partir du budget 2029, la charge des emprunts baissera d'environ 11 000€ et les remboursements des emprunts en cours se termineront en 2036.

### **7. Aide aux sinistrés de Mayotte :**

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Wisques tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Wisques contribue à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivantes :

- Faire un don d'un montant de 500€
- A la croix rouge

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal approuve ce soutien à la population de Mayotte, habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

### **8. Collecte des déchets :**

Le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle organisation de la collecte des déchets et le coût pour la commune à partir de 2026 (exonéré jusque fin 2025).

#### ● Concernant le cimetière :

- Maintenir pour le moment les bacs déchets verts, simplement changer les couvercles pour des couvercles verts.
- Mettre en place, un bac bordeaux de 180 litres pour les déchets non recyclables et un bac jaune de 240 litres pour le tri.

Les bacs bordeaux et jaune seront sortis pour la collecte uniquement lorsqu'ils seront pleins.

#### ● Concernant la salle Michel Biausque (pour les locations et les associations) :

- Maintien du bac bordeaux de 240 litres.
- Maintien du bac jaune de 240 litres.

Il sera demandé au locataire de la salle et aux associations de repartir avec leurs déchets.

Il sera peut-être envisagé de leur remettre des sacs vides personnalisés ou non.

#### ● Pour le logement communal, c'est la tarification type « particulier ».

Un point sera fait avec le locataire sur le choix du bac OM (vivement conseillé en 120 litres).

Sachant qu'en 2024 la TOM était de 168€, en 2025 elle pourrait être de 170.55€.

En 2026 (estimation) avec le bac noir OM de 120 litres :

- Pour 12 sorties, le coût serait de 151.70€
- Pour 16 sorties, le coût serait de 167.70€
- Pour 26 sorties, le coût serait de 207.70€

Le Conseil Municipal a validé les dispositions suivantes, et afin de financer la redevance spéciale, la recette des ventes de carton ne sera plus reversée aux associations.

### **9. PCS (Plan Communal de Sauvegarde) – SMAGEAA :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération prise récemment concernant le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), c'est le SMAGEAA qui accompagnera la commune pour la mise en place du PCS.

Le Conseil Municipal approuve le choix et autorise la Maire à signer la convention avec le SMAGEAA. En complément du document DICRIM déjà réalisé et à mettre à jour.

**10. Questions diverses :**

• **Loyer communal**

Le loyer communal passera au 1<sup>er</sup> mars 2025 de 703.50€ à 716.28€

Le Conseil Municipal valide l'augmentation.

• **Plan hivernal, tarifs 2025**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les tarifs pour la saison hivernale 2024/2025 concernant le déneigement et le salage.

**Déneigement seul** : 85€ de l'heure

**Sablage seul** : 230€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire sur ces tarifs.

Wisques, le 20 janvier 2025

Gérard WYCKAERT

Le Maire,

